

CIRCULAIRE

FONDS DE SOLIDARITE DE 1500 €

Suite à la crise liée à l'épidémie de coronavirus, une aide plafonnée à 1500 € pourra être versée, sous conditions, aux TPE et indépendants .

Qui peut en bénéficier ?

Ce fonds de solidarité vise à soutenir les très petites entreprises (TPE) et indépendants .

Sont concernés notamment : les micro-entreprises, travailleurs indépendants (commerçants, artisans, professions libérales...), artistes-auteurs, sociétés, associations.

L'activité pour laquelle l'entrepreneur sollicite l'aide de 1500 € doit être son activité principale .

Conditions pour en bénéficier ?

-Effectif : inférieur ou égal à 10

-Chiffre d'affaires du dernier exercice clos : inférieur à 1 000 000 €

-Bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant, au titre de l'activité exercée : inférieur à 60 000 €

Les titulaires d'un contrat de travail ou d'une pension de retraite ne sont pas éligibles .

Conditions liées à l'impact de l'épidémie :

Les entreprises doivent :

-soit avoir fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue entre le 1^{er} et le 31 mars 2020

-soit avoir subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50% au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019 (montant HT).

Démarche pour en bénéficier :

Vous devez réaliser votre demande directement dans votre espace personnel (et non professionnel) sur le site www.impots.gouv.fr

Vous trouverez dans votre **messagerie sécurisée** sous « Ecrire » le motif de contact « **Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19** »

Il conviendra en outre d'indiquer le N° SIRET de l'entreprise, une estimation du montant de la perte de chiffre d'affaires et le RIB de votre entreprise.

Montant de l'aide ?

L'aide est égale à la perte déclarée de chiffre d'affaires en mars 2020, dans la limite de 1 500 € .

A partir du 15 avril 2020, les entreprises qui connaissent le plus de difficultés pourront solliciter, au cas par cas auprès des régions, une aide complémentaire de 2 000 €